



ANALYSE FINANCIERE

COMMUNE DE VISAN

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Avec les trois communes du canton (Grillon, Richerenches et Valréas), Visan constitue une enclave du département de Vaucluse dans celui de la Drôme. L'ensemble des 4 communes porte le nom d'Enclave des Papes.

La commune de Visan compte 1 979 habitants et possède une école maternelle ainsi qu'une école primaire. Les résidences secondaires représentent un faible pourcentage des logements (17%).

La viticulture tient une place importante dans l'économie locale.

Avec Valréas, Grillon et Richerenches, Visan faisait partie jusqu'au 31/12/13 des communes membres de la Communauté de communes de l'Enclave des Papes, établissement public à Fiscalité propre (TPU) créé en 1993.

Depuis le 01/01/14, la commune est membre de la nouvelle intercommunalité issue de la fusion de la CCEP, de la communauté de pays de Grignan (drôme) et du rattachement de la commune isolée de Grignan, désignée sous le nom de « Communauté de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan ».

Cette nouvelle intercommunalité, perçoit en lieu et place des communes de l'Enclave des Papes la TPU et la TEOM.

Plusieurs régies ont été créées pour permettre l'encaissement direct des aides aux devoirs, droits de crèche, ventes de livres, adhésions à la bibliothèque, frais de reproduction d'extraits de matrice cadastrale, frais de photocopie, accès à internet et droits de place.

La commune est également dotée d'un centre communal d'action sociale (budget annexe).

SOMMAIRE

Introduction	4
Principaux constats	4
I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT	5
A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement	5
1°) Les charges augmentent de 24,3 % sur la période.....	5
2°) Les produits baissent de 31 % entre 2011 et 2013	8
B) La Capacité d'autofinancement en baisse	10
II) L'INVESTISSEMENT	11
A) Le financement disponible	11
B) Les dépenses d'équipement.....	12
C) Le financement des investissements	13
III] EQUILIBRE DU BILAN	15
A) Le fonds de roulement	15
B) Le besoin en fonds de roulement	16
C) La trésorerie	16
IV) Marges de manoeuvre.....	17
A) La fiscalité directe locale.....	17
B) Analyse de l'endettement	20
C) Le coefficient d'autofinancement courant.....	24
LEXIQUE	25
ANNEXES	27

INTRODUCTION

L'analyse financière de la commune de Visan couvre la période 2011-2013, elle a été réalisée durant le mois d'août 2014.

Les données proviennent du budget principal de la commune et sont extraites des comptes de gestion du receveur municipal et des fiches d'analyse des équilibres financiers fondamentaux. L'unité utilisée est l'euro.

Elles sont comparées à celles des communes appartenant à la même strate démographique (de 500 à 1999 habitants), soit 51 communes dans le Vaucluse et 168 communes en région PACA.

PRINCIPAUX CONSTATS

L'examen des chiffres apparaissant sur les comptes de gestion à partir desquels est établie l'analyse financière indique une situation financière saine comme le confirment les valeurs satisfaisantes affichées en 2013 par le coefficient d'autofinancement courant (0,88), le ratio de rigidité des charges structurelles (0,50) et le ratio de surendettement (0,60).

Néanmoins, la situation financière de la commune de Visan se dégrade sur la période 2011-2013.

Les charges de fonctionnement augmentent beaucoup plus rapidement que les produits de fonctionnement, ce qui contribue à voir l'autofinancement de la commune diminuer sur la période.

En 2013, la capacité d'autofinancement permet toutefois de couvrir le remboursement de la dette en capital.

En revanche, les dépenses d'équipement ne sont pas intégralement autofinancées : la commune a du recourir à l'emprunt en 2011 et 2013 et puiser dans ses réserves constituées par les excédents budgétaires cumulés en 2012 et 2013.

Il convient de limiter le recours à de nouveaux emprunts pour augmenter les marges de manœuvre de la commune.

Enfin, en matière de fiscalité directe locale, les marges de manœuvre de la commune de Visan résident, non dans une nouvelle augmentation des taux, mais dans la recherche de la matière imposable afin de contribuer à l'enrichissement des bases.

IJ LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

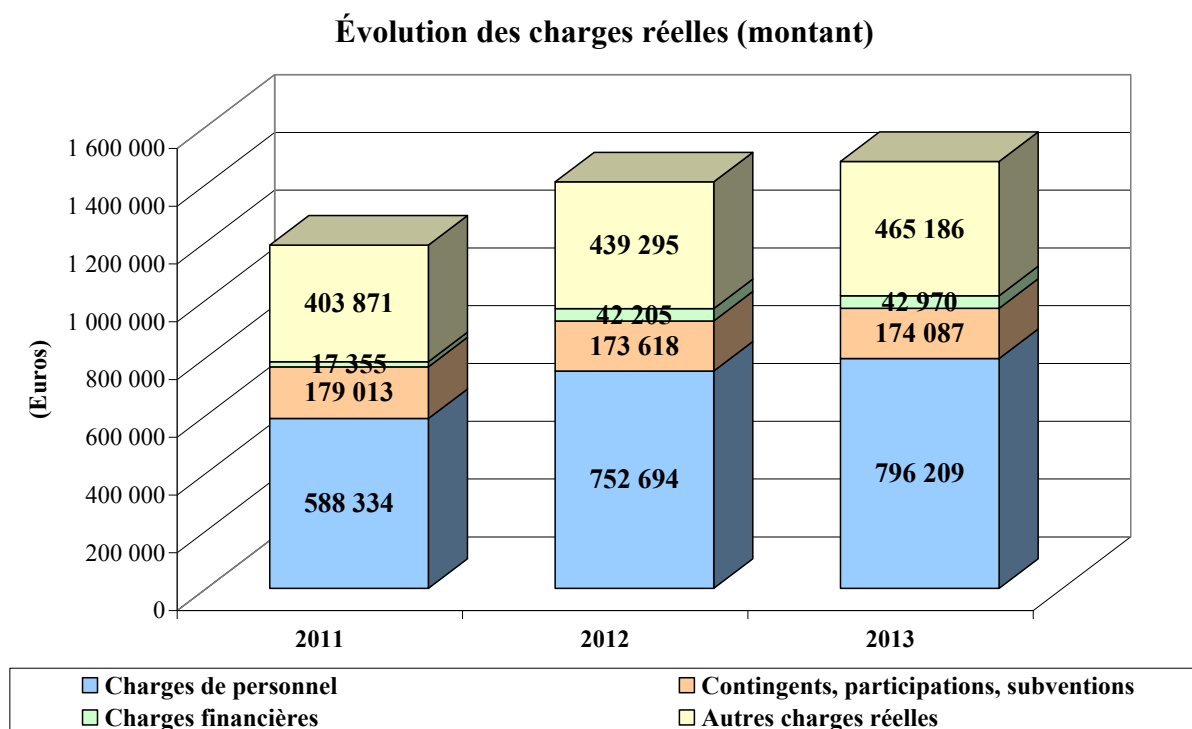
A partir de l'étude des charges et des produits de fonctionnement, Il est possible de déterminer comment la commune a dégagé un excédent ou un déficit dans sa gestion courante.

Au cours de la période concernée, le résultat de fonctionnement baisse de 39,6%: il passe ainsi de 396.145 € en 2011 à 239.275 € en 2013.

En 2011, les opérations budgétaires d'intégration de la maison de retraite, à savoir la reprise de l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/10 en recette de fonctionnement, ont été neutralisées afin de ne pas fausser l'analyse : émission d'un mandat au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » chapitre 040 et d'un titre au compte 7785 « excédent d'investissement transféré au compte de résultat » chapitre 042 pour un montant de 950.323,64 €.

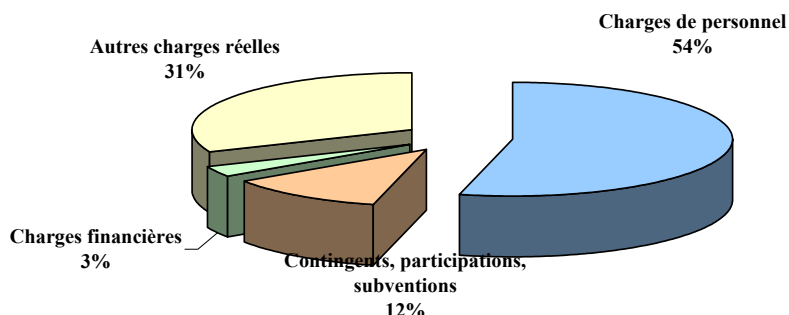
A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement

1°) Les charges augmentent de 24,3 % sur la période



Structure des charges réelles

Année 2013



Les charges réelles de fonctionnement de la commune de Visan s'élèvent à 1 478 K€ en 2013 contre 1 189 K€ en 2011, soit une augmentation de 24,3 %.

En 2012, les charges réelles de fonctionnement avaient déjà augmenté de 18,4 % par rapport à l'exercice précédent, pour connaître en 2013 une augmentation moindre (+ 5 %).

Ces charges se composent des frais de personnel (54 %), d'autres charges réelles (31 %), de contingents et participations versées (12 %) et de charges d'intérêts (3 %).

Les charges de personnel augmentent de 35,37 % entre 2011 et 2013, cela représente 402 € par habitant alors que la moyenne départementale se situe à 353 €, la moyenne régionale à 410 € et la moyenne nationale à 248 €.

Les achats et charges externes s'élèvent à 377 K€ en 2013 contre 326 K€ en 2011, soit une augmentation de 15,64 %. Ce poste de dépense représente 191 € par habitant alors que la moyenne départementale est de 233 € et la moyenne régionale de 315 €.

Les subventions et participations baissent de 3 % sur la période, passant de 179 K€ en 2011 à 174 K€ en 2013.

Les participations (53 K€ soit 27 € par habitant) sont inférieurs aux moyennes départementale (40 €) et régionale (50 €).

Les subventions versées aux associations (121 K€ soit 61 € par habitant) sont supérieures à la moyenne départementale (47 €) mais très proche de la moyenne régionale (63 €).

Les charges financières font plus que doubler sur la période, passant de 17 K€ en 2011 à 43 K€ en 2013 . Cela représente 22 € par habitant pour une moyenne départementale de 29 € et régionale de 34 €. Elles représentent 3% des charges de fonctionnement réel.

Le **ratio de rigidité des charges structurelles** (charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêt /produits de fonctionnement) permet d'évaluer le côté incompressible de certaines dépenses et indique par différence la marge de manœuvre dont dispose la commune pour autofinancer sa section d'investissement. Un rapport élevé traduit une disproportion entre le poids de ces charges et les produits

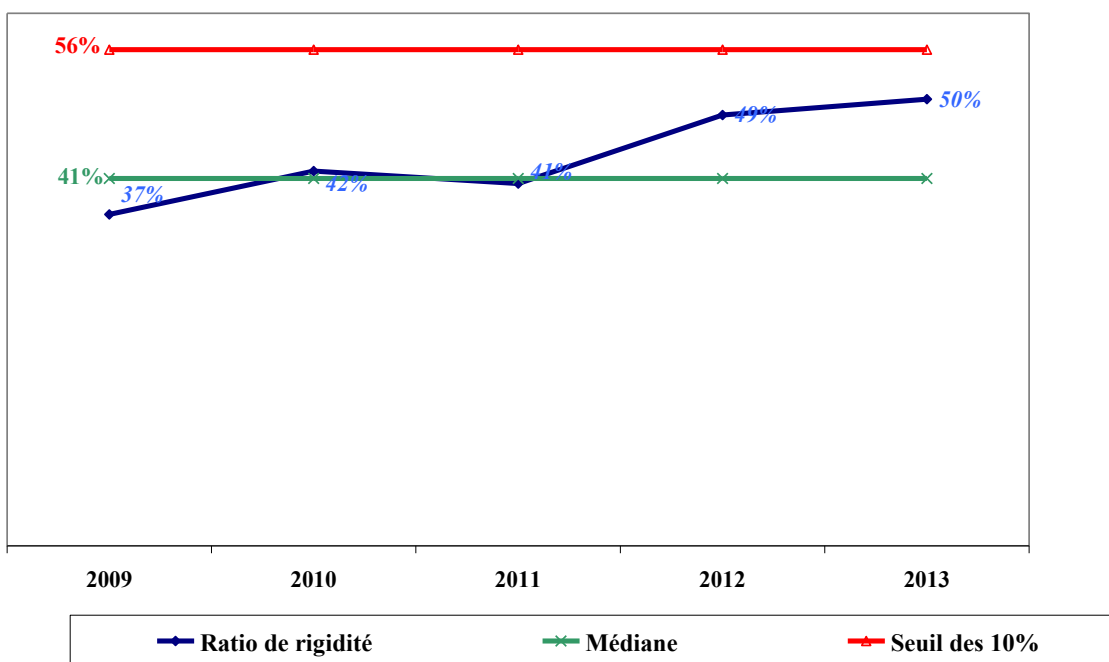
Le ratio de rigidité des charges structurelles s'élève à 50 % en 2013 (49% en 2012 et 41% en 2011). Cela signifie que la commune est amputée de la moitié de ses ressources de fonctionnement par les charges obligatoires, ce qui révèle une marge de manœuvre limitée. Il convient d'indiquer que le niveau de la médiane se situe à 41 %.

Bien qu'élevé, ce ratio reste toutefois au dessous du niveau du seuil des communes les moins bien classées (0,56), toutes strates confondues.

Cet élément est important, il illustre la capacité d'une commune à dégager des marges de manœuvre pour autofinancer ses investissements et rembourser ses dettes financières.

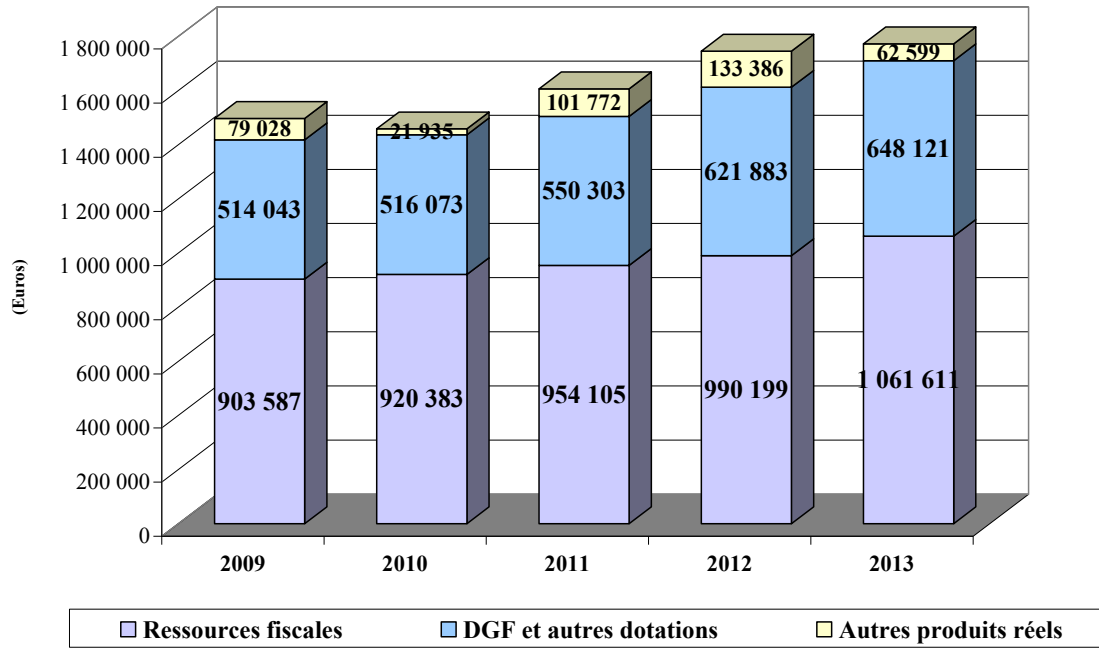
Ratio de rigidité

Couverture des charges (personnel, contingents, intérêts) par les produits



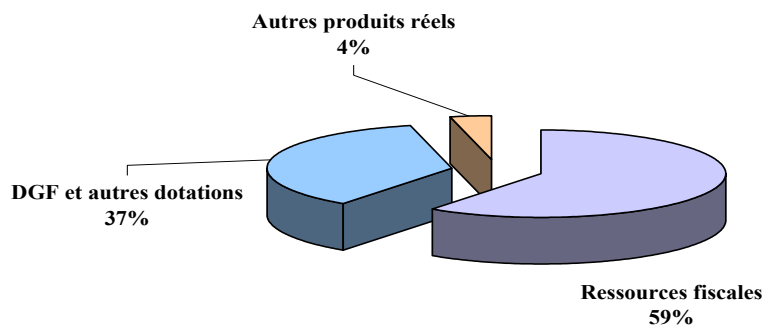
2°) Les produits baissent de 31 % entre 2011 et 2013

Évolution des produits réels (montant)



Structure des produits réels

Année 2013



Les produits réellement encaissés (à l'exception des opérations d'ordre) par la commune de Visan s'élèvent à 1 772 K€ pour l'exercice 2013, cela représente 896 € par habitant pour une moyenne régionale est de 896 € et régionale de 1 131 €.

En 2011, les produits de fonctionnement s'élevaient à 2 557 K€ et représentaient 1 266 € par habitant contre 938 € pour la moyenne départementale et 1 047 € pour la moyenne régionale.

Les produits réels de la commune se composent principalement des recettes issues de la fiscalité directe locale (59 %), de la dotation globale de fonctionnement et des autres dotations (37 %) et des autres produits réels (4 %).

Les ressources fiscales progressent de 11,3 % de 2011 à 2013, et ce en l'absence d'augmentation des taux d'imposition locale.

Le montant par habitant des impôts locaux (475 €) est supérieur aux moyennes départementale (404 €) et régionale (423 €), compte tenu des bases d'imposition favorables.

Sur la période 2011-2013, les bases d'imposition de la taxe d'habitation ont progressé de 13 %, celles du foncier sur le bâti de 11 % et celles du foncier sur le non bâti de 3 %.

En 2013, le montant de la fiscalité reversée par habitant (53€) est largement inférieur à la moyenne départementale (91€) et régionale (134 €). Il est stable sur la période.

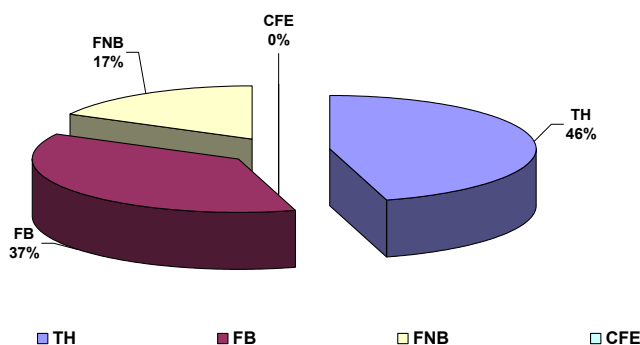
Le produit des autres impôts et taxes, qui correspond à la taxe additionnelle aux droits de mutation, est peu élevé (16 K€), il représente 8 € par habitant alors que la moyenne départementale est de 60 € et la moyenne régionale de 95 €.

La dotation globale de fonctionnement et les autres dotations se sont élevées à 648 K€ en 2013, ce qui représente une hausse de 17,7 % sur la période étudiée.

Avec 146 € par habitant pour la DGF et 182 € au titre des attributions de péréquation et de compensation, la commune se situe pour la DGF au même niveau que la moyenne départementale (147 €) et en dessous de la moyenne régionale (203 €/hab) et pour les attributions de péréquation et de compensation en dessus de la moyenne départementale (67 €/hab) et régionale (68 €/hab).

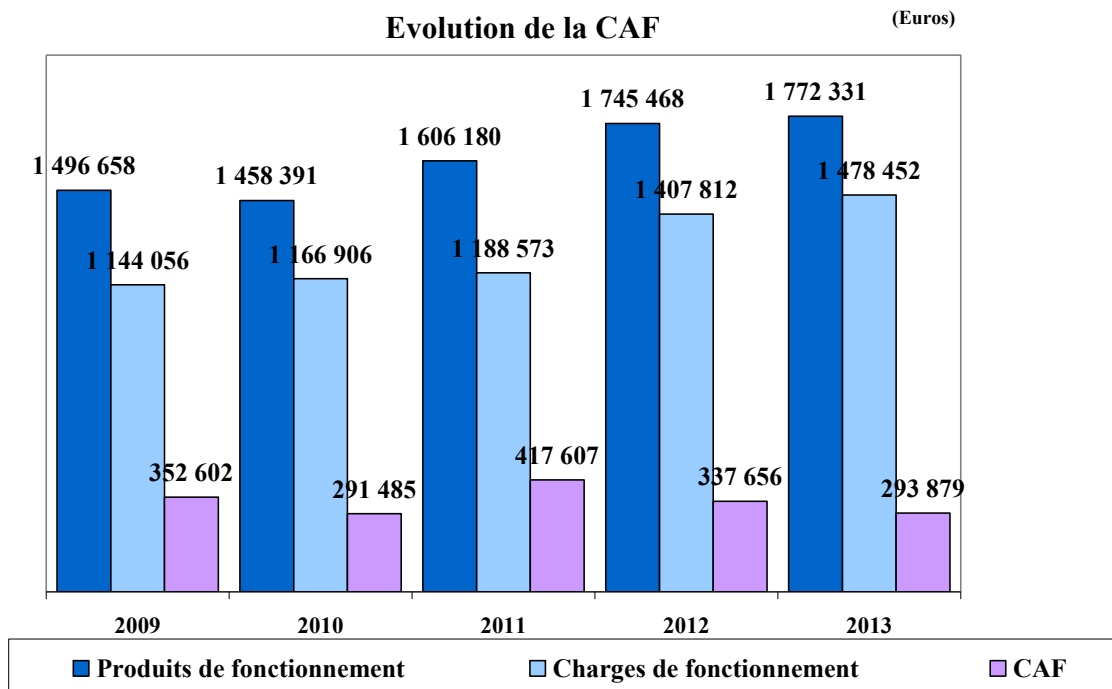
Structure des produits de la fiscalité en

Structure des produits de la fiscalité en 2013



2013

B) La Capacité d'autofinancement en baisse



La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement (c'est à dire, les remboursements de dettes par priorité, puis avec le reliquat de nouvelles dépenses d'équipement...).

Rappelons au préalable que pour l'année 2011, les opérations budgétaires d'intégration de la maison de retraite, à savoir la reprise de l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/10 en recette de fonctionnement pour un montant de 950.353 €, ont été neutralisées afin de ne pas fausser l'analyse.

Globalement, sur la période, les charges de fonctionnement courant hors charges financières et charges exceptionnelles (2013 : 1.403 K€ / 2011 : 1.146 K€) progressent de 22,4 % soit plus que les produits de fonctionnement courant (2013 : 1.761 K€ / 2011 : 1.598 K€) qui augmentent de 10,2 %.

Cet effet de ciseau a pour conséquence une diminution de 20,6% de **l'excédent brut de fonctionnement** qui passe de 451.207 € en 2011 à 358.000 € en 2013.

Si l'on déduit de l'EBF le montant des charges financières et des charges exceptionnelles après lui avoir rajouté celui des produits exceptionnels, on obtient la **CAF brute**, c'est à dire la CAF avant le remboursement de l'annuité de la dette en capital.

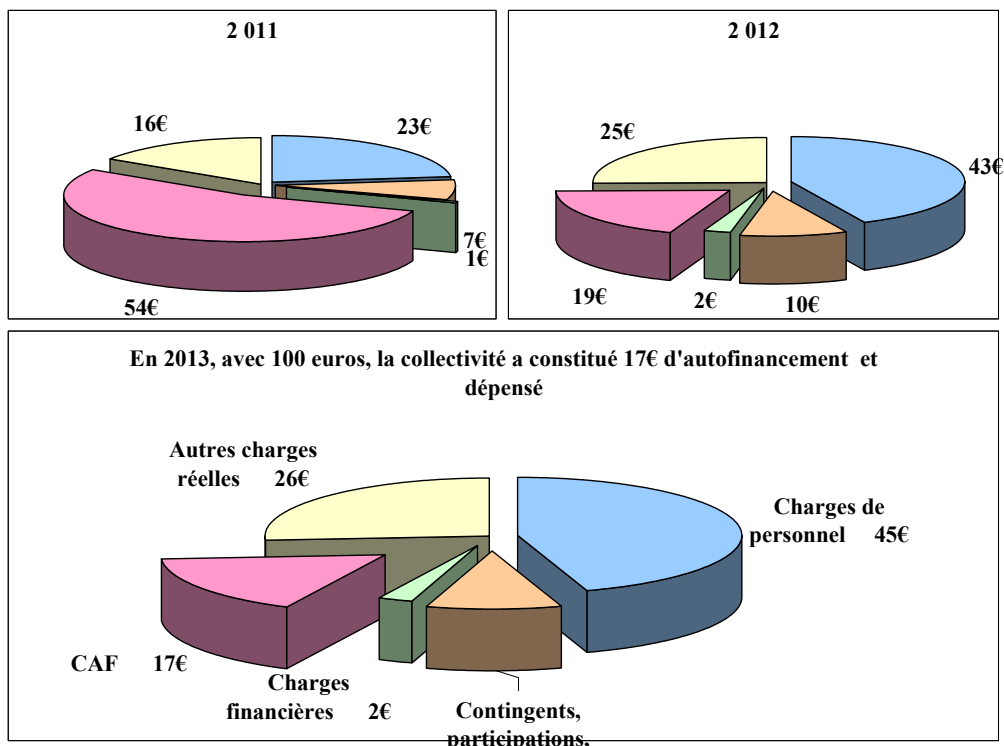
En 2013, La capacité d'autofinancement brute de la commune s'élève à 294 K€ pour une valeur de 418 € en 2011, soit une diminution de 29,6 %.

Le niveau de la capacité d'autofinancement brute se situe toutefois à un niveau intermédiaire par rapport aux moyennes. En 2013, rapporté au nombre d'habitants il correspond à 148 € alors que les moyennes départementale et régionale sont respectivement de 138 € et 197 €.

De même, le taux de CAF brute par rapport aux produits de fonctionnement réels s'établit à 16,5 % soit plus que le taux départemental (15,6 %) et moins que le taux régional (17,4 %).

En 2013, la commune a constitué 17 € d'autofinancement pour 100 € de recettes de fonctionnement, contre 54 € en 2011.

Utilisation des produits de fonctionnement



II) L'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

A) Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Le niveau de la capacité d'autofinancement brute dégagé en 2013 par la commune de Visan s'élève à 294 K€, ce qui permet de couvrir le remboursement de la dette en capital (85 K€).

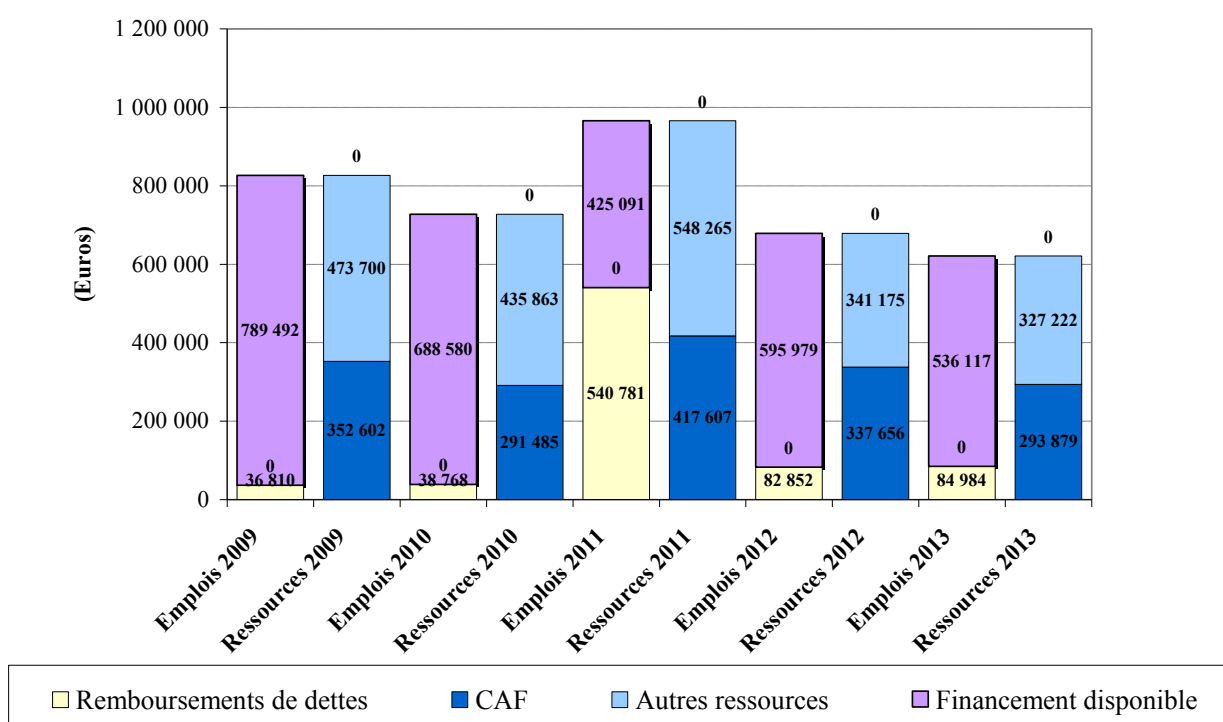
La capacité d'autofinancement nette est donc positive, à hauteur de 209 K€ en 2013, soit un ratio par habitant de 106 € contre une moyenne départementale de 74 €. Ce ratio est très proche de la moyenne régionale qui est de 111 € par habitant.

Dès lors, les subventions d'équipement (190 K€), le FCTVA (95 K€) et les autres fonds globalisés d'investissement (15 K€) viennent compléter cette capacité d'autofinancement positive pour un montant de 327 K€. On obtient ainsi un financement disponible positif de 536 K€.

Ce montant est toutefois en diminution par rapport à 2011 (-26,1 %) où il était de 425 K€.

Le financement disponible ne permet pas cependant de couvrir l'intégralité des dépenses d'équipement réalisées par la commune en 2013.

Formation du financement disponible



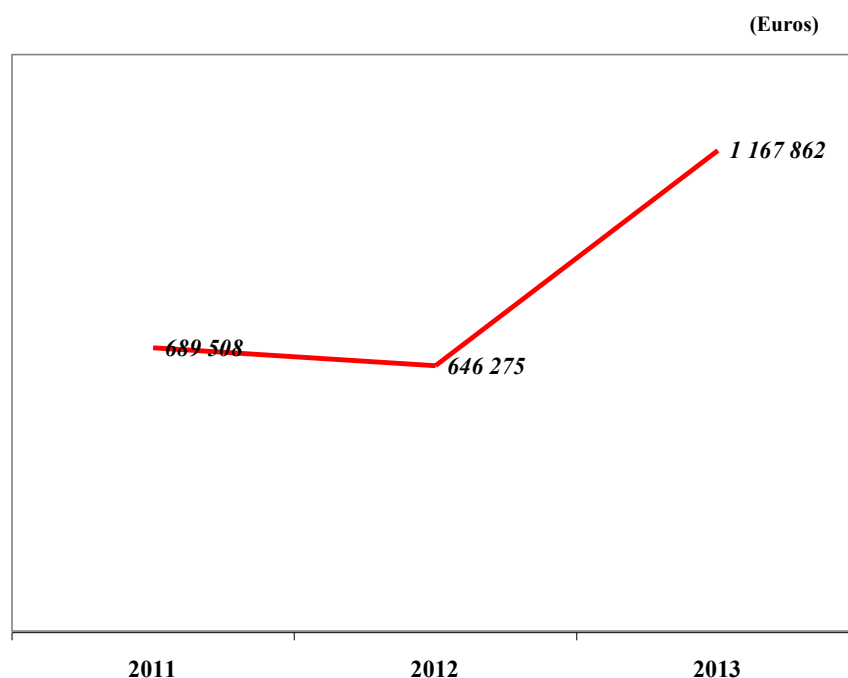
B) Les dépenses d'équipement

Au titre de l'exercice 2013, les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 168 K€, ce qui représente 92 % des dépenses d'investissement.

Si on les rapporte au nombre d'habitants (590 €), la commune se situe au dessus de la moyenne départementale (415 €) mais en dessous de la moyenne régionale (605 €).

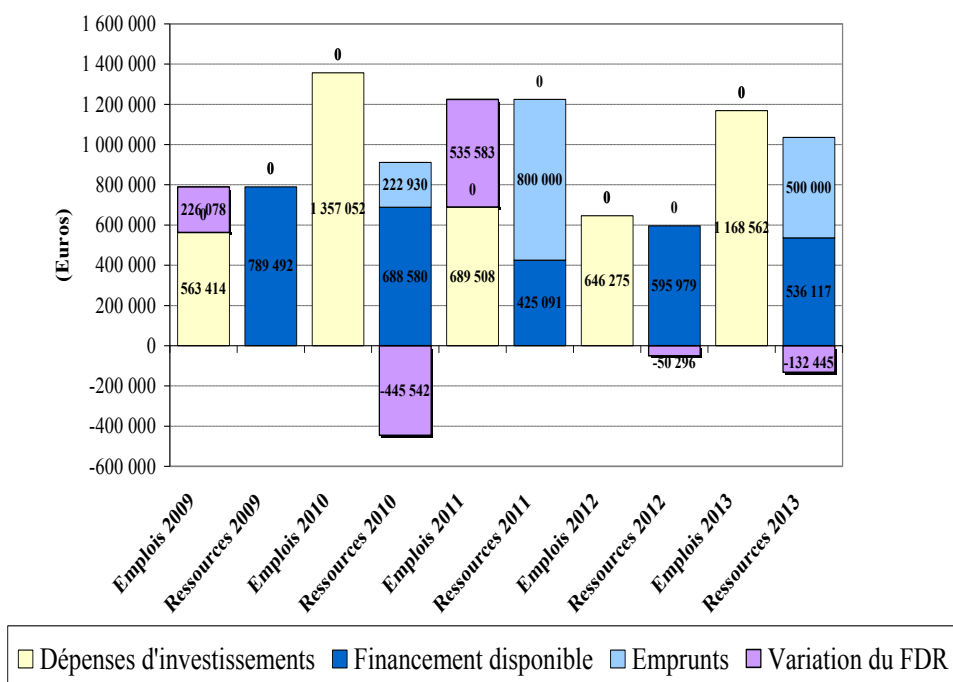
L'examen de la moyenne des dépenses d'équipement par habitant sur les trois dernières années permet d'affiner l'analyse: elle s'élève à 418 € pour une moyenne départementale de 366 € et régionale de 464 €.

Évolution des dépenses d'équipement



C) Le financement des investissements

Financement des investissements



Pour financer ses dépenses d'équipement, les collectivités ont trois solutions qui peuvent être cumulées : l'autofinancement de l'année (capacité d'autofinancement brute), le recours à l'emprunt ou encore l'utilisation de ses propres réserves (fonds de roulement).

Au titre de l'exercice 2013, le financement disponible étant insuffisant, la commune de Visan a du recourir à l'emprunt à hauteur de 500 K€ ainsi qu'à un prélèvement sur son fonds de roulement à hauteur de 132 K€.

En 2012, en l'absence de recours à l'emprunt, le financement disponible est également insuffisant, ce qui équivaut à un prélèvement du fonds de roulement à hauteur de 50 K€.

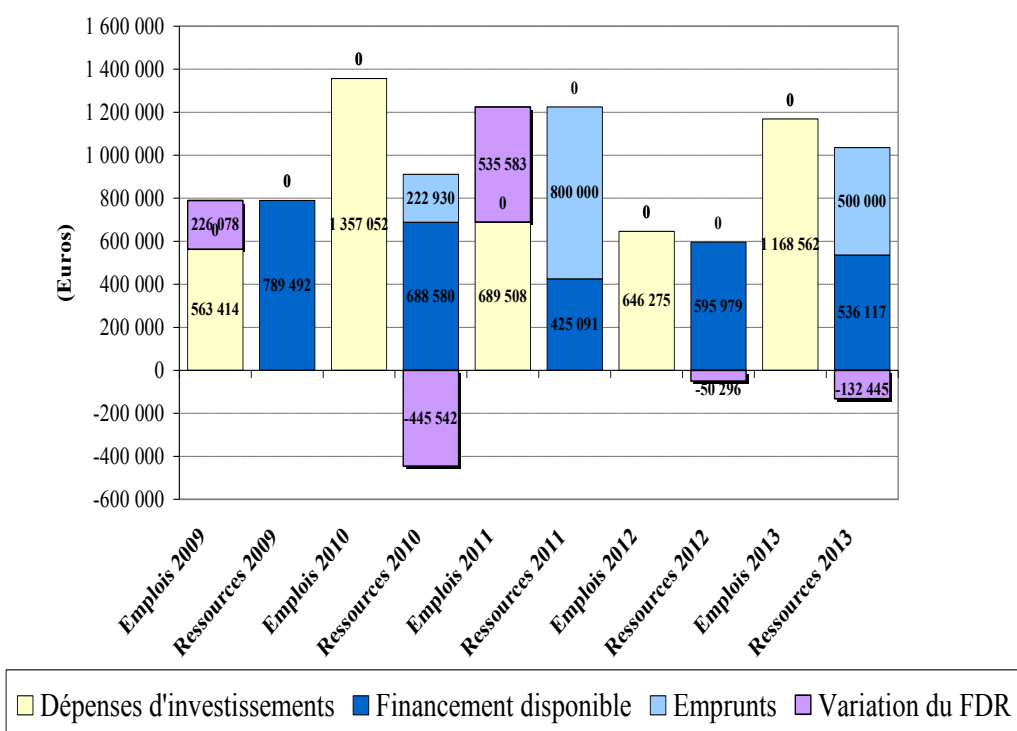
En 2011, la commune a dégagé un financement disponible important, grâce notamment à l'emprunt, ce qui a permis d'abonder le fonds de roulement de 535 K€.

Parmi les ressources externes développées dans la partie consacrée au financement disponible, les subventions d'équipement reçues méritent un intérêt particulier.

S'agissant de la moyenne des subventions d'équipement reçues sur les trois derniers exercices, leur taux par rapport aux dépenses d'équipement est égal à 29 % soit plus que la moyenne départementale (27%) et moins que la moyenne régionale (36%).

La commune doit continuer à mobiliser de la manière la plus large possible les subventions d'équipement pour financer ses dépenses d'équipement.

Financement des investissements



III] EQUILIBRE DU BILAN

Le bilan décrit, à la clôture de l'exercice, l'ensemble du patrimoine que la commune a constitué d'année en année. Ce patrimoine comprend un "actif" (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un "passif", total des moyens de financement que détient la commune (dotations, subventions, dettes...).

La mesure de l'équilibre financier de la commune s'effectue à travers trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

Bilan en 2013		
ACTIF	PASSIF	
Immobilisations 17 801 568	Subventions, dotations, réserves 17 223 905	
Stocks et créances 30 243	Dettes financières 1 079 802	
Trésorerie 515 828	Dettes fournisseurs, sociales 43 926	FDR = 502 139
		BFR = -13 683
		Trésorerie = FDR - BFR = 515 828

A) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

La commune de Visan affiche un fonds de roulement de 502 K€ à la fin de l'année 2013. Celui-ci est en diminution de 133 K€ par rapport à 2012 et de 183 K€ par rapport à 2011.

Il permet de couvrir 125 jours de charges réelles, soit un peu plus de 4 mois.

Rapporté au nombre d'habitants (254 €), il est nettement inférieur aux moyennes départementale (368€) et régionale (515 €) des communes de même strate.

Pour apprécier réellement la marge de sécurité financière de la commune, il faut cependant tenir compte des restes à réaliser au 31/12/13 en dépense (255 K€) et en recette (286 K€), soit un solde excédentaire de 31 K€ qui viendrait augmenter le fonds de roulement.

B) Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement. Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

A l'exception de l'exercice 2012, le cycle d'exploitation de la commune de Visan ne génère pas de besoin en trésorerie, le besoin en fonds de roulement est négatif. Cela signifie qu'au 31/12/13, la commune a plus de dettes que de créances à court terme.

Il est recommandé de lisser l'émission des mandats et des titres tout au long de l'année afin de réduire la journée complémentaire.

C) La trésorerie

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

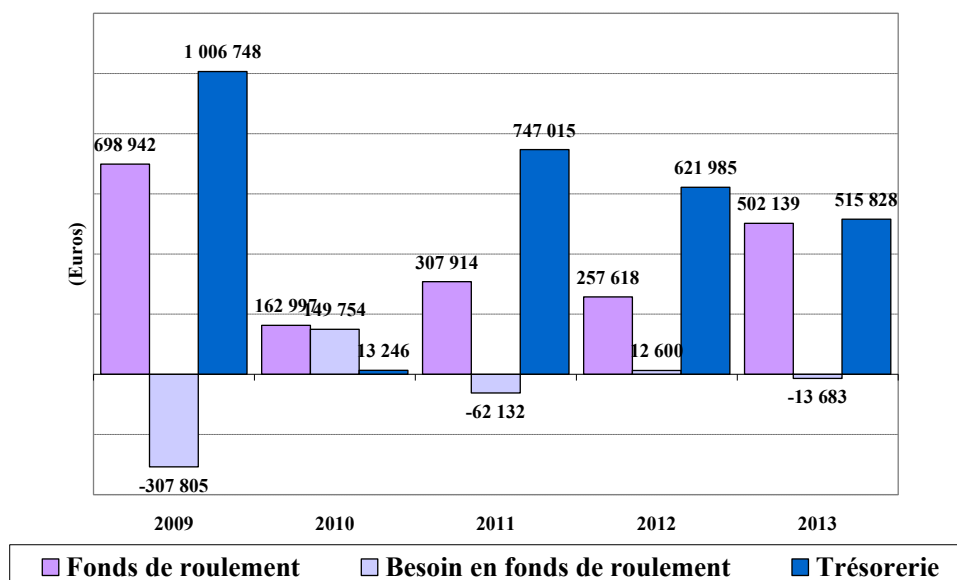
Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Au terme de chacun des exercices étudiés, la trésorerie nette de la commune de Visan est positive.

Elle s'élève à 515 K€ à la fin de l'année 2013 alors qu'elle s'élevait à 622 K€ l'année précédente et à 747 K€ en 2011.

Elle représente 129 jours de dépenses réelles de fonctionnement soit un peu plus de 4 mois.

Évolution des principaux éléments du bilan



IV) MARGES DE MANOEUVRE

A) La fiscalité directe locale

→ les bases

La fiscalité directe locale représente 53 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune, soit 940 K€. Il s'agit de la première source de recettes, devant les dotations versées (37 %), la fiscalité reversée par l'intercommunalité (6 %) et les autres produits réels (4%).

La richesse fiscale de la commune repose sur ses bases de taxe d'habitation (57 %), sur ses bases de taxe foncière sur les propriétés bâties (35 %) et non bâties (8 %).

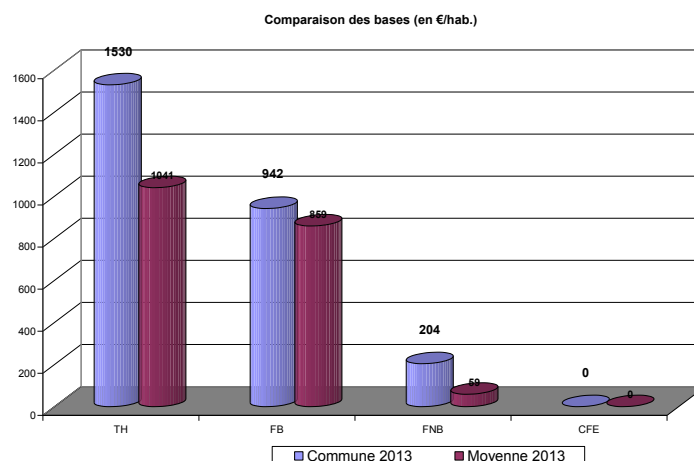
Les bases de la taxe d'habitation ont été dynamiques sur la période étudiée (+13 %). Les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont également enregistré une hausse de 11 %. Les bases de la taxe foncière non bâtie ont connu une légère progression de 2%. Ces chiffres incluent la revalorisation annuelle et l'enrichissement des bases communales par leur variation physique.

Rapportées au nombre d'habitants, les bases réelles de la commune sont bien inférieures à celles affichées par les communes de même taille au niveau départemental et régional (à l'exception de la taxe foncière sur les propriétés non bâties).

- taxe d'habitation = 1 530 € / moyenne départementale = 1 866 € / moyenne régionale = 1 914 € ;
- taxe foncière bâtie = 942 € / moyenne départementale = 1 252 € / moyenne régionale = 1 374 € ;
- taxe foncière non bâtie = 204 / moyenne départementale = 95 € / moyenne régionale = 50 €.

Les bases réelles de la commune de Visan sont par contre supérieures à celles affichées par les communes de taille similaire au niveau national.

- taxe d'habitation = 1 530 € / moyenne nationale = 1 039 €;
- taxe foncière bâtie = 942 € / moyenne nationale = 859 €
- taxe foncière non bâtie = 204 / moyenne nationale = 59 €



→ les taux

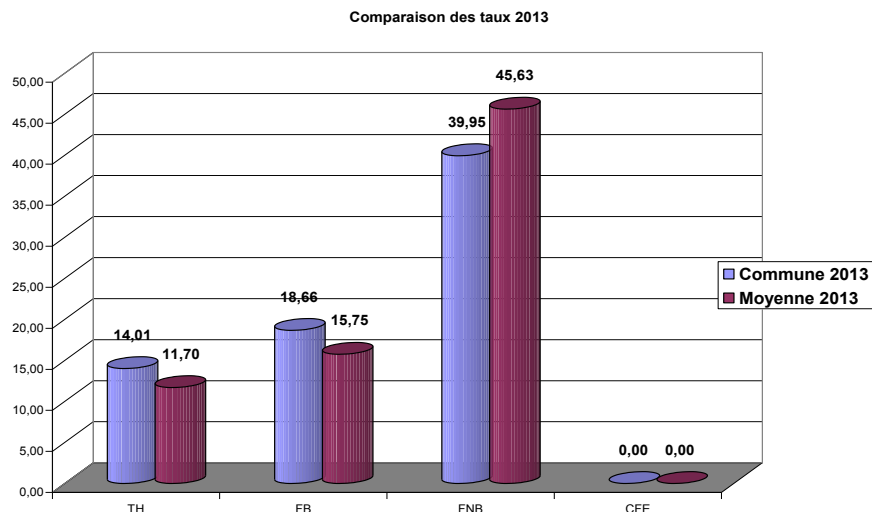
Les taux d'imposition restent inchangés sur la période étudiée.

Le taux de la taxe d'habitation est bien supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est également supérieur à celui des moyennes départementale, régionale et nationale.

A l'inverse, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale.

2013	Taux commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
TH	14.01 %	9.83 %	10.19 %	11.70 %
TFB	18.66 %	14.54 %	15.10 %	15.75 %
TFNB	39.95 %	42.74 %	46.59 %	45.64 %



→ les exonérations

En matière d'abattements, la commune de Visan n'a voté ni abattement général à la base ni abattement spécial à la base.

La commune n'a pas voté non plus la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Il convient d'ailleurs de rappeler la nouvelle législation fiscale en la matière.

Auparavant, seuls les logements vacants depuis plus de 5 ans étaient assujettis à la taxe sur les logements vacants, désormais la période de vacance minimale est de 2 ans.

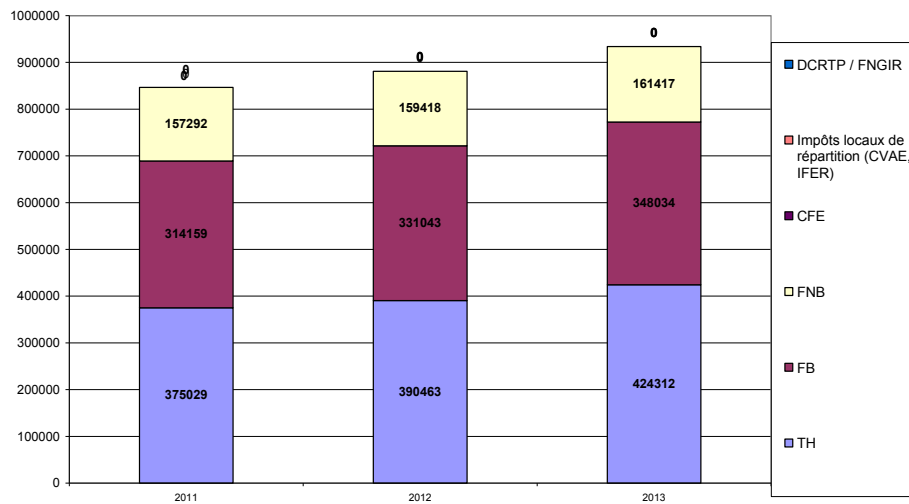
En ramenant la période de vacance à 2 ans, on constate un accroissement un nombre de logements vacants.

En matière de taxe foncière sur les propriétés bâties, le montant des exonérations de droit pouvant être supprimées par délibération s'élève en 2013 à 69 014 € de base.

En ce qui concerne le foncier non bâti, le montant des bases exonérées sur délibération représente 92 € en 2013.

→ les produits

Structure et évolution du rendement des impôts locaux

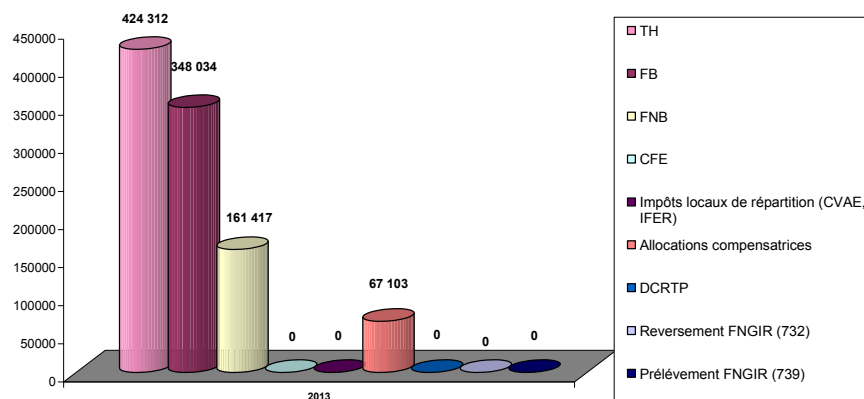


Le produit de la taxe d'habitation rapporté au nombre d'habitants (214 €) est légèrement supérieur aux moyennes des communes de taille similaire : département 183 € et région 195 €.

Celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties (176 €) est proche de la moyenne départementale (182 €) mais inférieur à la moyenne régionale (207 €).

Enfin, le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'établit à 82 € par habitant (moyenne départementale 40 € et régionale 23 €).

Structure des produits de la fiscalité en 2013



D) Analyse de l'endettement

Afin de ne pas fausser l'analyse de la dette de la commune, le transfert en 2011 dans la comptabilité de la commune des emprunts de la maison de retraite de Visan à hauteur de 376.970 € a été neutralisé dans la comptabilité de 2011 et 2012.

La passation des écritures de dissolution de la maison de retraite au 31/12/11 a entraîné le transfert dans la comptabilité de la commune du solde créditeur du compte 1641 « emprunts » pour un montant de 376.970,42 € alors que l'emprunt de la maison de retraite a été totalement remboursé .

En effet, lorsque la maison de retraite a cessé de fonctionner en 1997, la commune, qui s'était portée garante du paiement des emprunts de celle-ci, a continué à payer les annuités d'emprunt au compte 2761 de 1999 à 2003 .

La M14 prévoit de pouvoir passer une écriture corrective **par opération non budgétaire soumise à délibération** pour mettre en adéquation le montant du solde créditeur du compte 1641 « emprunts » avec le montant total du capital restant du sur emprunts : débit 1641 « emprunts » et crédit 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 376.970,42 €.

Cette régularisation a été effectuée sur la gestion 2013.

Au 31 décembre 2013, l'encours de la dette de la commune de Visan s'élève à 1 080 K€.

Sur la période, la commune a eu recours à l'emprunt en 2011 (300.000 €) et en 2013 (50.000 €). En 2011, il n'est pas tenu compte du remboursement partiel de l'emprunt de 800.000 € contracté le 09/07/10 non mobilisé entièrement au 13/07/11 à hauteur de 500.000 € et remis à disposition de la commune le même jour, soit le 13/07/11.

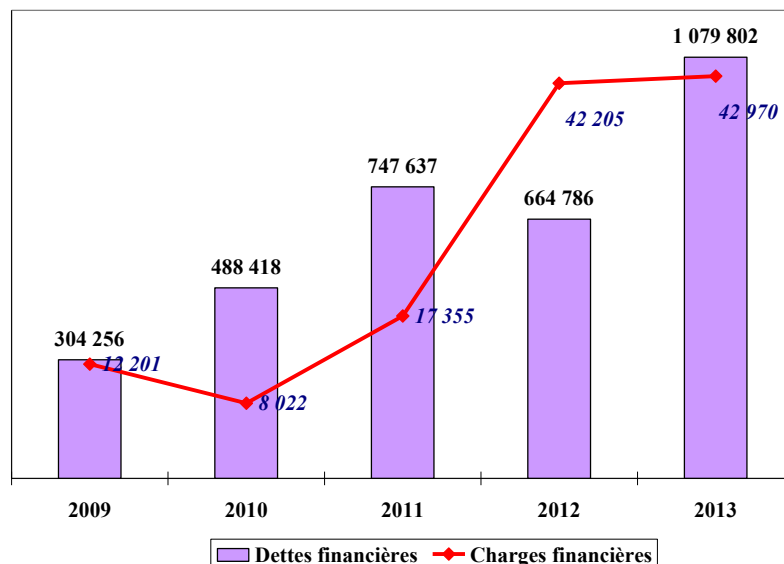
L'encours augmente fortement sur la période (+44,4%). Après une diminution de 11% entre 2011 et 2012, il progresse de 65,4% entre 2012 et 2013.

La dette par habitant s'élève désormais à 546 € par habitant alors que les moyennes départementale et régionale sont respectivement de 738 € et 881 €.

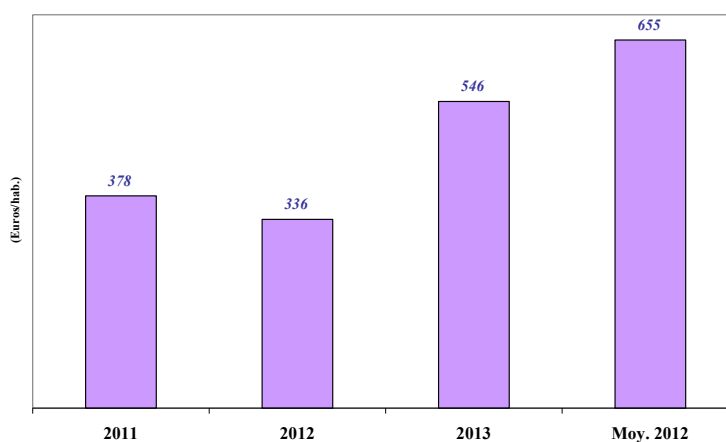
Le niveau d'endettement est soutenable, même si les charges financières qui en découlent demeurent importantes (43 K€), ce qui contribue à détériorer d'autant la capacité d'autofinancement brute dégagée par la commune.

L'effort de désendettement doit être poursuivi afin d'augmenter les marges de manœuvre de la commune.

Évolution de la dette (Montant)



Dettes financières



Le ratio encours de la dette / produits de fonctionnement mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette bancaire si les recettes liées à l'exploitation y étaient intégralement consacrées.

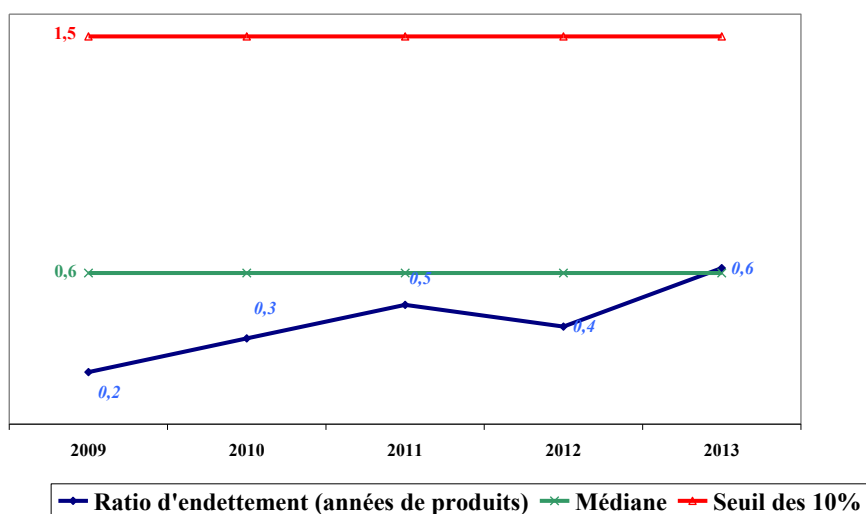
Egal à 0,38 en 2012 et à 29% en 2011, ce ratio augmente sur la période étudiée pour atteindre 60% en 2013. Il est identique à la médiane, c'est à dire à la valeur qui sépare la population des communes de France en deux ensembles égaux et bien au dessous du seuil de 10% des communes les moins bien classées (1,44).

Cela signifie qu'il faudrait seulement 6 mois de produits de fonctionnement pour rembourser la dette.

Ce ratio est inférieur aux moyennes départementale (0,82) et régionale (0,75).

Ratio d'endettement

Nombre d'années de produits nécessaire au remboursement de la dette



Le **ratio encours de la dette bancaire /CAF** permet d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de l'épargne dégagée en fonctionnement.

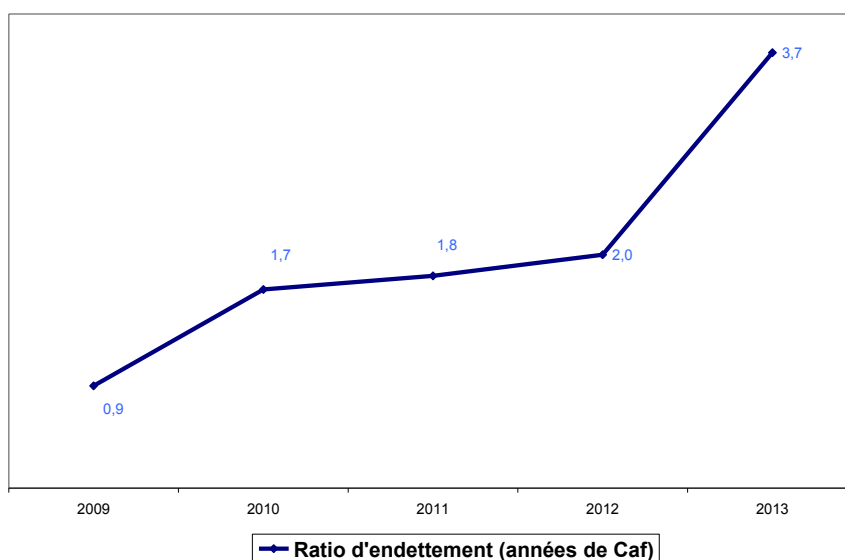
Ce ratio progresse sur la période : 3,7 en 2013 pour une valeur de 2 en 2012 et de 1,8 en 2011.

Cela signifie qu'il faudrait presque 4 ans de CAF pour rembourser l'intégralité des emprunts de la commune.

La commune se place au dessus de la médiane des collectivités de même strate démographique (2,5) mais loin du seuil des communes les moins bien classées (9,8).

Elle reste en dessous de la moyenne départementale (5,3) et de la moyenne régionale (4,5).

Nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de la dette



L'annuité de la dette en capital s'éleve à 128 K€ en 2013. L'annuité de la dette par habitant (65 €) est au dessous de la moyenne départementale (92 €) et régionale (119 €) en 2013.

Au 31/12/2013, 5 emprunts sont en cours de remboursement. Un seul emprunt sera intégralement remboursé en 2014 pour un montant de 17.784 €.

Aucun nouvel emprunt a été prévu au budget primitif 2014.

C) Le coefficient d'autofinancement courant

Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

En 2013, ce ratio s'établit pour la commune de Visan à 0,88. Il se situe au niveau de la médiane des collectivités (0,86) et loin du seuil d'alerte de 10% (1,05).

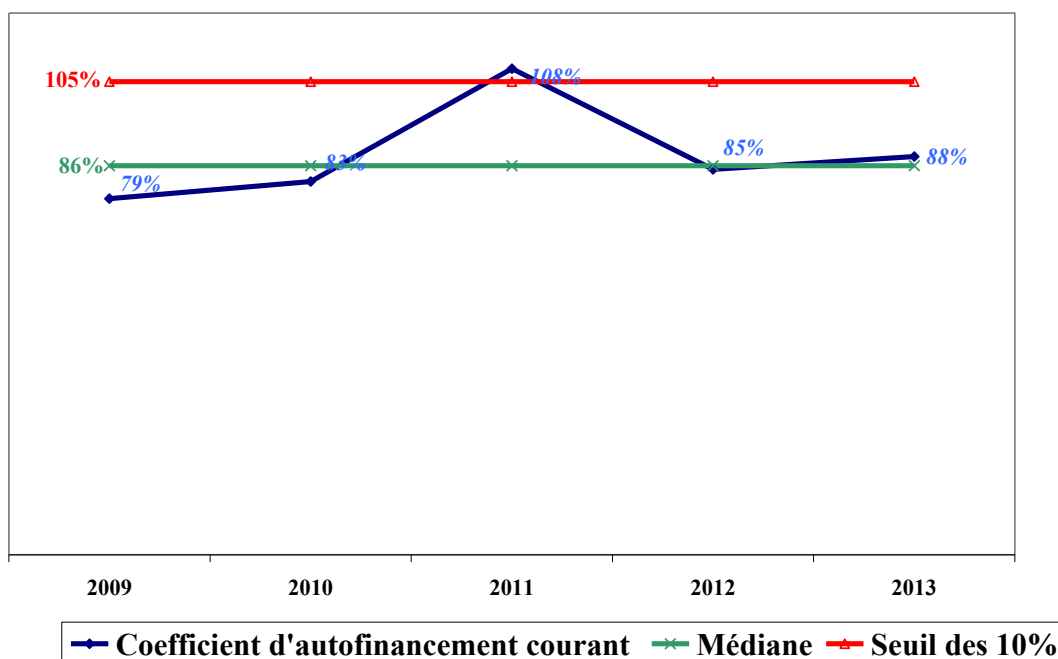
Le pic de 2011 est à relativiser car le montant du remboursement des emprunts pris en compte pour le calcul de ce coefficient, soit 800.000 €, inclut le remboursement partiel de l'emprunt de 500.000 € remis à disposition de la commune le même jour.

Ce ratio se dégrade entre 2011 (0,88) et 2012 (0,85).

Les produits de fonctionnement sont toutefois suffisants pour absorber les charges de fonctionnement et le remboursement de la dette en capital.

Coefficient d'autofinancement courant

Couverture des charges et des remboursements de dettes par les produits



LEXIQUE

Actif

A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autofinancement

(voir Capacité d'autofinancement)

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Capitaux et assimilés

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

Charges de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

Financement disponible

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Produits de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

Réel

En analyse financière, la notion de réel diffère de celle d'encaissement ou de décaissement. Est considéré comme réelle, une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

Résultat de fonctionnement ou résultat comptable

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

Trésorerie

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.

ANNEXES